

Étape	Libellé de la rubrique	Sélection
1	Effectuer une nouvelle demande/ type de demande	« je souhaite faire une autre demande »
2	Je clique sur « ajouter une demande »	
3	Catégorie	« faire une autre demande »
4	Sous-catégorie	« Je n'arrive pas à déclarer ma cession dans le cadre de la téléprocédure : je vends ou je donne mon véhicule »
5	• Je coche si j'effectue cette démarche « pour moi-même » ou « pour quelqu'un d'autre » ; • J'explique précisément ma situation dans le champ libre ; • Je joins tous les justificatifs nécessaires.	

JE SOUHAITE CORRIGER OU ANNULER UNE CESSION

Je souhaite corriger ou annuler une cession, car :

- J'ai fait une erreur dans la saisie de ma démarche (sur le nom de l'acquéreur, etc.) ;
- La vente est annulée ;
- Autre raison.

Je réalise la démarche suivante :

Étape	Libellé de la rubrique	Sélection
1	Effectuer une nouvelle demande/ type de demande	« je souhaite faire une autre demande »
2	Je clique sur « ajouter une demande »	
3	Catégorie	« faire une autre demande »
4	Sous-catégorie	« Je souhaite corriger ou annuler une cession (erreur de saisie, vente annulée) »
5	• Je coche si j'effectue cette démarche « pour moi-même » ou « pour quelqu'un d'autre » ; • J'explique précisément ma situation dans le champ libre ; • Je joins tous les justificatifs nécessaires.	

SÉCURITÉ ROUTIÈRE TOUS RESPONSABLES

Mes démarches d'immatriculation de véhicule

Comment
et pourquoi
déclarer la vente
ou le don de
mon véhicule ?
(fiche du vendeur)

PASSEPORT
CARTE D'IDENTITÉ
IMMATRICULATION
PERMIS DE CONDUIRE


MES DÉMARCHES
 à portée de clic !

République Française
Ministère de l'Intérieur

Certificat d'immatriculation

Permiso de circulación; Osvědčení o registraci; Registreringsattest;
Zulassungsbescheinigung; Registreerimistunnistus; Άδεια κυκλοφορίας;
Registration certificate; Carta di circolazione; Reģistrācijas apliecība;
Regisztrációs engedély; Certifikat ta' Registrazzjoni;
Rejestracja; Registro de matricula;
Rejestracja; Registro de matricula;
Rejestracja; Registro de matricula;

La déclaration de cession (vente ou don), qui doit être réalisée dans les 15 jours qui suivent la cession, est une obligation réglementaire inscrite à l'article R 322-4 du code de la route. Elle permet au vendeur de se dégager de toute responsabilité en cas d'infraction ou d'accident commis par l'acquéreur, et à ce dernier d'obtenir un certificat d'immatriculation (ex-carte grise) à son nom.

Cf. article R 322-4 du code de la route,
article 10 de l'arrêté du 9 février 2009 modifié
relatif aux modalités d'immatriculations des véhicules.

PIÈCES À TRANSMETTRE À L'ACHETEUR (ACQUÉREUR) DE MON VÉHICULE

- L'exemplaire n° 2 du certificat de cession (cerfa n° 15776*01) cosigné avec l'acquéreur, disponible sur le site : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R20300>;
- Le certificat de situation administrative du véhicule ;
- Le certificat d'immatriculation (ex-carte grise) daté, barré et signé par le vendeur et l'acheteur ;
- Le procès-verbal de contrôle technique de moins de 6 mois ;
- Le code de cession obtenu lors de ma demande en ligne.

1. AVANT DE COMMENCER

Une fois connecté à mon compte personnel sur le site de l'ANTS, je clique sur le menu déroulant dans la rubrique [Effectuez une nouvelle demande]/[type de demande]. Je sélectionne « vendre ou donner mon véhicule » et je clique sur « ajouter une demande ».

Je veille à l'exactitude des informations que je renseigne dans la téléprocédure. Un écran récapitulatif en fin de démarche me permet de vérifier l'exactitude des données renseignées. Si besoin je peux les corriger en revenant sur l'écran précédent.

2. COMMENT RENSEIGNER MA DÉCLARATION ?

Je réalise la démarche qui correspond à ma situation :
« J'ai déjà vendu mon véhicule » ou « je m'apprête à vendre mon véhicule ».

J'ai déjà vendu mon véhicule :

- Je déclare l'acquéreur et je renseigne les informations relatives à la vente, grâce aux éléments inscrits sur le certificat de cession co-signé ;
- Je n'oublie pas de transmettre à l'acquéreur l'ensemble des éléments listés ci-dessus, notamment **le code de cession**.

Je m'apprête à vendre mon véhicule :

- Je télécharge les documents nécessaires à la vente (le **certificat de cession** et le **certificat de situation administrative**) disponibles à l'onglet intitulé « Documents nécessaires à la vente » ;
- Je peux ensuite sortir de la démarche ;



Une fois mon véhicule vendu ou donné, **je dois retourner dans la rubrique [Mes démarches en cours] de Mon Espace, sur le site de l'ANTS, pour reprendre et finaliser ma déclaration de cession.**

3. LORSQUE J'AI FINALISÉ MA DÉMARCHE

Je n'oublie pas de transmettre à l'acquéreur le code de cession (Attention ! Ce code est essentiel pour permettre à l'acquéreur d'obtenir un certificat d'immatriculation à son nom).

Je n'oublie pas de télécharger et d'imprimer le « **récapitulatif de la demande** ». Ce document est l'accusé d'enregistrement de ma déclaration de cession. Il me permet de me dégager de toute responsabilité en cas d'infraction ou d'accident commis par l'acheteur.

JE N'ARRIVE PAS À DÉCLARER LA VENTE OU LE DON DE MON VÉHICULE

J'ai effectué la téléprocédure « vendre ou donner mon véhicule » en respectant les consignes ci-dessus. Cependant, je rencontre une des situations de blocage suivantes :

- Un message d'erreur s'affiche m'informant qu'il ne peut être donné suite à ma démarche et que le service instructeur prendra contact avec moi par voie électronique.

Sur mon compte ANTS, dans la rubrique [mes demandes en cours], je pourrai le cas échéant communiquer les informations ou justificatifs complémentaires réclamés par le service instructeur pour traiter ma demande

- Un message d'erreur s'affiche m'informant qu'il ne peut être donné suite à ma démarche et me propose d'effectuer ma demande via la téléprocédure « Je souhaite faire une autre demande »

Je réalise la téléprocédure complémentaire présentée dans le tableau ci-contre.

- Un message d'erreur s'affiche précisant « votre démarche a été interrompue »

Je réalise la téléprocédure complémentaire décrite dans le tableau ci-contre.